

KUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA BOURSE D'ÉCHANGE ?

Les locataires du parc social, titulaires d'un bail avec l'un des bailleurs sociaux engagés dans le dispositif, peuvent en bénéficier. En 2018, ce sont d'abord les locataires habitant Paris qui sont concernés. La bourse d'échange sera élargie au printemps 2019 au reste de l'Île-de-France.

De nombreux bailleurs sociaux participent au dispositif. Retrouvez la liste des bailleurs sur la page d'accueil du site echangerhabiter.fr

EST-IL POSSIBLE D'ÉCHANGER MON LOGEMENT AVEC UN LOCATAIRE D'UN AUTRE BAILLEUR ?

Oui, vous pouvez échanger votre logement avec un locataire dont le logement est géré par un autre bailleur que le vôtre. C'est le côté innovant du dispositif Echanger Habiter : au moment de son lancement en 2018, 12 organismes de logement social sont d'ores et déjà engagés, représentant plus de 224 000 logements à Paris soit la quasi-totalité du parc social parisien.

DE QUOI AI-JE BESOIN POUR MON INSCRIPTION ?

Au moment de votre inscription sur le site, il vous sera simplement demandé d'indiquer le nom de votre bailleur, le numéro de votre logement et votre référence locataire. Ces informations figurent sur votre quittance de loyer.

Pour plus de renseignements, contactez votre bailleur social ou rendez-vous sur echangerhabiter.fr / rubrique "Foire aux questions".

stratéact

LES PARTENAIRES DU DISPOSITIF

La bourse d'échange de logements sociaux, un projet multi-bailleurs...

coordonné par

AORIF
L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
D'ÎLE-DE-FRANCE

impulsé par

MAIRIE DE PARIS

soutenu par



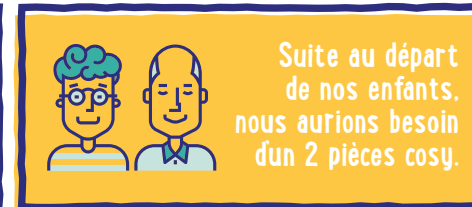
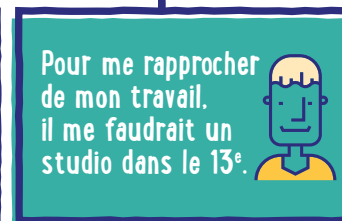
ActionLogement

LANCEMENT À PARIS EN 2018
ÉLARGISSEMENT À L'ÎLE-DE-FRANCE EN 2019



Inscrivez-vous sur
echangerhabiter.fr

Dispositif mis en œuvre par un groupement de bailleurs



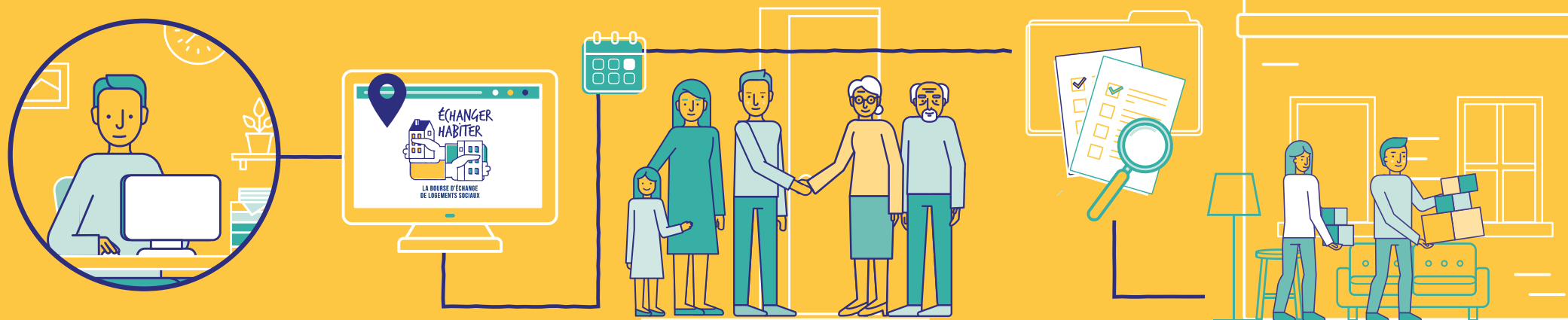
VOTRE LOGEMENT SOCIAL N'EST PLUS ADAPTÉ ? ÉCHANGEZ-LE !

En Île-de-France, près d'une demande de logement social sur trois est faite par un ménage déjà locataire du parc social.

Pour répondre à cette attente de mobilité, les acteurs franciliens du logement social se mobilisent et vous proposent une solution innovante : la plateforme *Échanger Habiter*.

Cette bourse d'échange de logements sociaux vous ouvre la possibilité d'accéder directement à de nouvelles offres de logement. En vous inscrivant sur le site, vous devenez acteur de votre parcours résidentiel. Renseignez vos critères de recherche et la plateforme sélectionnera les annonces de locataires avec lesquels l'échange est envisageable.

J'ÉCHANGE MON LOGEMENT EN 5 ÉTAPES



1. JE M'INSCRIS SUR echangerhabiter.fr

Je crée mon compte sur le site. Je dépose une annonce pour présenter mon logement (description et photos) et je définis mes critères de recherche (taille du logement, localisation, loyer...).

2. JE CHERCHE UN LOGEMENT

Je consulte les annonces répondant à mes critères de recherche, déposées par les locataires qui pourraient être intéressés par mon logement.

3. JE VISITE

J'entre en contact ou je suis contacté par des locataires inscrits. Si nous sommes intéressés, nous organisons la visite de nos logements. En cas d'accord, nous pouvons créer un dossier d'échange.

4. NOS DOSSIERS SONT ÉTUDIÉS

Nous complétons chacun un dossier d'échange, qui sera étudié par les bailleurs. Si les conditions réglementaires d'attribution sont respectées, les dossiers sont présentés à la commission d'attribution des logements de chaque bailleur.

5. NOUS DÉMÉNAGEONS

Une fois nos dossiers validés, nous fixons la date de nos déménagements avec nos bailleurs. Nous signons nos nouveaux baux. Puis, nous réalisons les états des lieux de sortie et d'entrée et nos déménagements respectifs le même jour.